

PRÉFECTURE
DU DÉPARTEMENT
H. DE LA SEINE

PARIS, LE

N° 45

EXCIII-136

CABINET DU PREFET

Ref. P.B.

2 copies

1 P. Q. 7
1 Cabinet

10 JUN 1942

ARRIVÉE 5642L

à d' Archives

Le Préfet de la Seine

à Monsieur le Commissaire Général aux Questions Juives

Objet - Conditions d'admission des voyageurs juifs dans le
Chemin de fer Métropolitain

J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Autorité
allemande, représentée par M. le Conseiller ZACHMANN, a donné
des instructions particulières à la Compagnie du Métropolitain
au sujet du transport des juifs. Ces derniers ne peuvent doré-
navant voyager sur le Métropolitain qu'en 2e classe et dans la
dernière voiture des trains.

La Compagnie a diffusé, en conséquence, dans les
gares et stations, un ordre de service prescrivant:

- aux receveuses de ne pas vendre de billets de 1e classe aux
juifs;
- aux surveillants de contrôle d'aviser les porteurs de l'insigne
qu'ils ne peuvent voyager que dans la dernière voiture, en
2e classe;
- aux gardes ou contrôleurs qui trouveraient en 1e classe ou
aux chefs de train dans les voitures ordinaires, de les inviter
poliment à monter en 2e classe dans la dernière voiture, à la
prochaine station.

Aucune affiche n'est apposée ni aucun communiqué fait
au public.

Ces nouvelles instructions sont entrées en vigueur à
partir du dimanche 7 Juin.

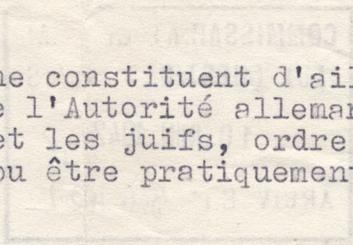
COMMISSARIAT
AUX QUESTIONS
ARCHIVES
Date 11.6.42
N° 4331
Dossier M-794

Copie envoyée à M. le Chef de la Police aux Q. J.

CXCIII-136

MINISTRE
DU DÉPARTEMENT
DE LA SÉRIE

Ces mesures ne constituent d'ailleurs que la mise à exécution d'un ordre de l'Autorité allemande du 8 Novembre 1940, concernant les nègres et les juifs, ordre qui, en ce qui concerne ces derniers, n'avait pu être pratiquement observé, faute d'un signe distinctif.



Alsh

[Faint, mirrored text from the reverse side of the page, including phrases like 'L'Etat l'honneur de vous faire connaître...', 'les nouvelles instructions...', and 'la dernière voiture...']

